

Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les décisions proposées à l'Assemblée de la Santé pour adoption

Décision Résistance aux antimicrobiens

A. Lien avec le budget programme approuvé pour 2024-2025¹

- 1. Produit(s) défini(s) dans le budget programme approuvé pour 2024-2025 au titre duquel/desquels ce projet de décision serait appliqué s'il était adopté :**
1.3.5. Des pays en mesure de lutter contre la résistance aux antimicrobiens grâce au renforcement des systèmes de surveillance, des capacités de laboratoire, de la lutte anti infectieuse et de la sensibilisation, ainsi que grâce à des pratiques et politiques fondées sur des éléments factuels
3.1.2. Les pays sont en mesure de renforcer l'accès équitable à des aliments sûrs, sains et produits de manière durable en suivant une approche « Une seule santé »
- 2. En quoi l'examen du projet de décision se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme approuvé pour 2024-2025 ?**
Sans objet
- 3. Toute activité supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2024-2025 qui ne peut pas être incluse dans la limite du budget programme approuvé pour 2024-2025 :**
Sans objet
- 4. Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour appliquer la décision :**
Douze mois (mai 2025-mai 2026)

B. Incidences, en termes de budget et de ressources, de l'application de la décision pour le Secrétariat

- 1. Total des dépenses à prévoir pour appliquer la décision, en millions USD :**
1,20 million USD
- 2.a. Estimation des dépenses à prévoir pouvant être incluses dans la limite du budget programme approuvé pour 2024-2025, en millions USD :**
0,83 million USD

¹ La mise au point de la structure des résultats pour le budget programme 2026-2027 (dans le cadre du quatorzième programme général de travail, 2025-2028) étant en cours, la structure des résultats du budget programme 2024-2025 (dans le cadre du treizième programme général de travail, 2019-2025) continuera à être utilisée. La correspondance entre la structure des résultats de l'un et de l'autre programme peut être indiquée si nécessaire.

- 2.b. Estimation des dépenses supplémentaires à prévoir qui ne sont pas inscrites dans le budget programme approuvé pour 2024-2025, en millions USD :**
Sans objet
- 3. Estimation des dépenses à budgétiser dans le projet de budget programme pour 2026-2027, en millions USD :**
0,37 million USD
- 4. Estimation des dépenses à budgétiser dans les futurs projets de budget programme, en millions USD :**
0
- 5. Volume des ressources déjà disponibles pour financer l'application de la décision lors de l'exercice en cours, en millions USD**
- Ressources disponibles pour financer la décision lors de l'exercice en cours :
0,73 million USD
 - Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours :
0,10 million USD
 - Le cas échéant, estimation des ressources financières faisant l'objet des efforts de mobilisation actuels qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours :
Des propositions supplémentaires sont en cours d'élaboration avec des donateurs potentiels en vue de contribuer à combler ce déficit. Les discussions se poursuivent avec le Wellcome Trust et le Fonds multipartenaires contre la résistance aux antimicrobiens.

Tableau. Ventilation des dépenses estimatives (en millions USD)

Exercice	Coûts	Région						Siège	Total
		Afrique	Amériques	Asie du Sud-Est	Europe	Méditerranée orientale	Pacifique occidental		
B.2.a. 2024-2025 Dépenses déjà prévues	Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,30
	Activités	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,35	0,53
	Total	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,65	0,83
B.2.b. 2024-2025 Dépenses supplémentaires	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–
B.3. 2026-2027 Dépenses à prévoir	Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,10
	Activités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,27	0,27
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,37	0,37
B.4. Exercices futurs Dépenses à prévoir	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–
B.1. Total des dépenses à prévoir pour appliquer la décision									1,20